



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4407  
22 juillet 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 22 JUILLET 1960,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU GUATEMALA

J'ai l'honneur, sur instructions expresses de mon gouvernement, de porter à la connaissance de Votre Excellence que mon gouvernement proteste énergiquement contre les allusions péjoratives à mon pays que M. Raúl Roa, Ministre des relations extérieures de Cuba, a faites à maintes reprises lors de la 874<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, le 18 juillet 1960.

Mon gouvernement juge illicite que le Gouvernement actuel de Cuba, pour défendre sa cause, s'immisce dans les affaires intérieures de mon pays, ce qui est d'autant plus condamnable que le Guatemala, n'étant pas membre du Conseil de sécurité, ne pouvait faire usage du droit de réponse en temps opportun. Des cas comme celui-ci constituent un précédent dangereux en raison de l'abus commis sous forme d'allusions injurieuses à l'égard d'Etats tiers, étrangers à l'affaire en question.

Le Guatemala, jaloux de sa souveraineté et de son indépendance, n'admet et n'admettra jamais aucune intervention étrangère, d'où qu'elle vienne, pour résoudre ses problèmes politiques intérieurs. Il n'admet ni n'admettra pas non plus que l'on se livre, à une tribune internationale, à une ingérence illicite dans les affaires qui relèvent de sa compétence nationale.

Comme les assertions du Ministre cubain peuvent donner lieu à malentendu, je me vois obligé de préciser que la vie politique du Guatemala se déroule selon un régime démocratique et constitutionnel et que le gouvernement actuel tient son autorité d'élections où s'est exprimée la volonté populaire.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente protestation aux membres du Conseil de sécurité, en tant que document du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent du Guatemala

Signé : Alberto HERRARTE